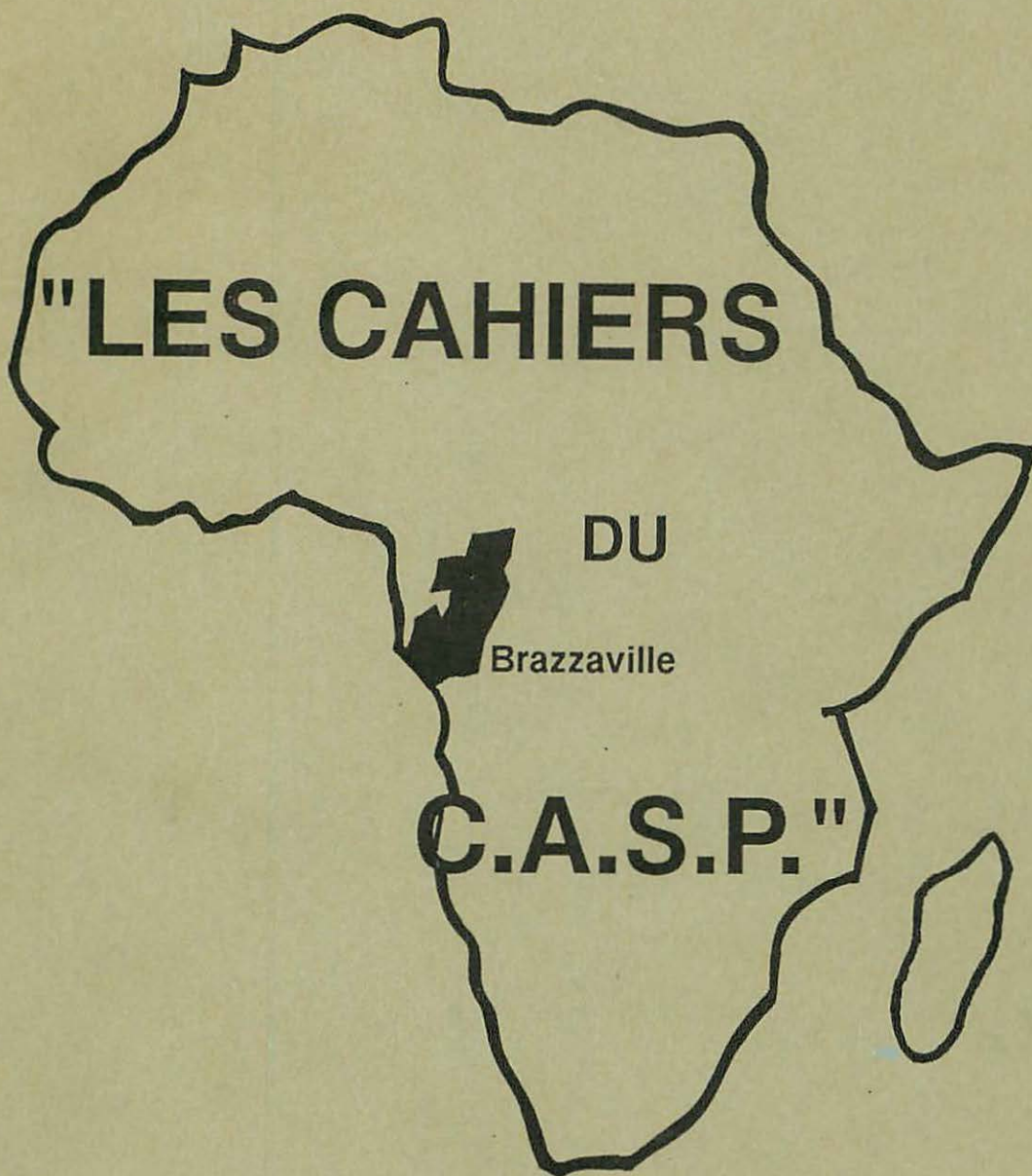


REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE
ET DU PLAN

CENTRE D'APPLICATION DE LA
STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION
B.P. 1085 BRAZZAVILLE TEL. : 83 47 16



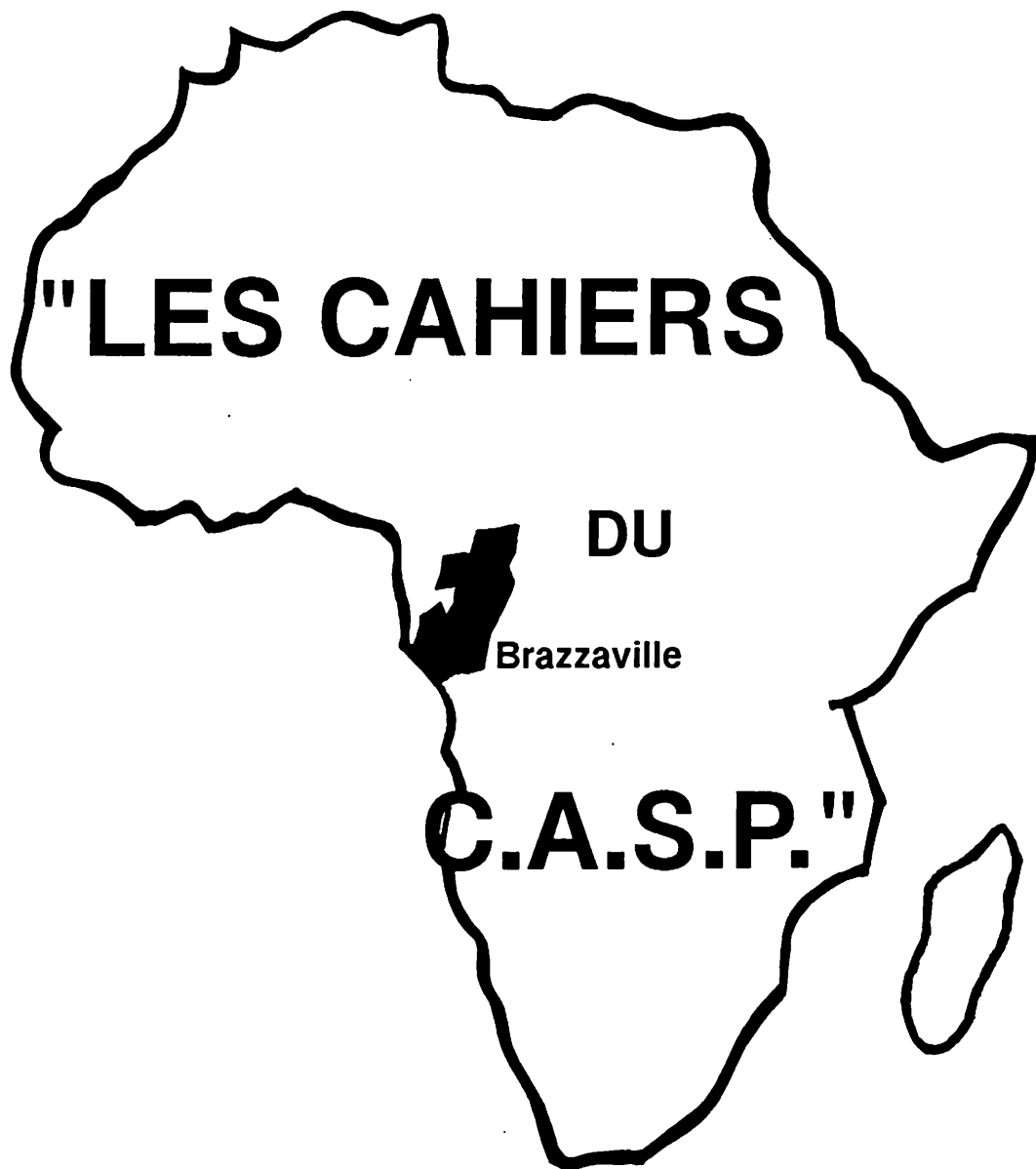
Volume N°1, Juillet 1992

REPUBLIQUE DU CONGO

20529 + 20531

MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE
ET DU PLAN

CENTRE D'APPLICATION DE LA
STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION
B.P. 1085 BRAZZAVILLE TEL. : 83 47 16



NOTE DE PRESENTATION

Pourquoi les "CAHIERS du CASP", après les "ECHOS du CASP" ?

Rappelons que l'une des missions dévolues au Centre d'Application de la Statistique et de la Planification depuis sa création en 1983, est la Recherche Appliquée.

S'imposa alors la nécessité de disposer d'un support pouvant lui permettre de faire connaître l'ensemble de ses activités.

Telles sont les origines des "ECHOS du CASP"

Si, jusqu'à la parution de son cinquième numéro (janvier-juin 1991) le Bulletin est resté dans sa tradition, informer et promouvoir la recherche, il est apparu au fil du temps qu'il fallait à la rubrique "Analyse et Recherche", un autre support, plus adapté à sa vocation, tourné essentiellement vers la recherche scientifique.

Ainsi est née la revue "CAHIERS du CASP", dont la vocation principale est la recherche appliquée dans sa diversité, principalement dans les domaines de la planification, de la statistique, de l'économie et de la démographie.

Souhaitons aux "CAHIERS du CASP", une longue vie et surtout un renom au-delà de nos frontières.

La rigueur scientifique des sujets traités sera le seul garant de son audience nationale et internationale. A chacun de nous d'y contribuer efficacement.

"LA CONDITION DE LA FEMME CONGOLAISE
LORS DE SON MARIAGE : ESSAI D'APPRECIATION A
PARTIR DES TENDANCES DE LA NUPTIALITE"

D . KIMPOUNI³

0. INTRODUCTION

L'émancipation de la femme constitue une préoccupation de plus en plus ardente pour les pays en développement. Elle suppose le bouleversement d'un certain nombre de comportements et pratiques qui, dans beaucoup de sociétés, maintiennent encore la femme dans une situation peu satisfaisante.

Le mariage est l'un des domaines où la condition de la femme congolaise reste précaire. D'un côté, par le biais de la pratique des dots souvent supérieures au maximum autorisé par le code de la famille (50.000 frs cfa), les parents vendent leurs filles comme des marchandises ; de l'autre ces mêmes filles demeurent souvent soumises aux caprices de leurs parents sur le choix de leurs maris et sur les autres problèmes de leurs mariages. A ce dernier propos, J. Madzouka et P. Nzaba rapportent, dans une étude sur l'avortement en milieu urbain, qu'au sein de certaines tribus congolaises (Pounou, et Nzabi notamment), "la fille est choisie dès la naissance par son futur époux ou par un parent proche de lui"¹.

De telles pratiques, quoiqu'en progressive remise en cause, persistent dans la société congolaise, revêtant des formes aussi variées qu'intrigantes : épouse réservée dès conception, mariage obligé d'une veuve à un frère du défunt, époux imposé même à une fille d'âge majeur etc...

Les implications de ces normes de mariage seraient vraisemblablement les suivantes :

- a) une nuptialité précoce du fait que, pour des raisons d'honneur et afin de vite encaisser la dot, les parents sont pressés de marier leurs filles. En 1960 par exemple, l'âge moyen au premier mariage était estimé à 17,7 ans pour le sexe féminin, ce qui correspond à un âge inférieur à celui de 18 ans reconnu actuellement comme minimum légal au premier mariage.
- b) une polygamie intense, des écarts d'âges considérables entre époux et une forte fréquence des divorces ; tout ceci pour la simple raison que la fille ne choisit pas un mari à

³ D KIMPOUNI est ingénieur statisticien, Diplômé d'études démographiques, Chef du service de l'éducation et de la santé au CNSEE et Formateur au CASP.

ses convenances mais se le voit plutôt imposé par ses parents
 c) un veuvage non négligeable accentué par les grosses différences d'âge entre époux.

Partant de ces hypothèses, il semble envisageable, grâce à la confrontation des indices de nuptialité obtenus aux recensements de la population de 1974 et 1984, de se faire une idée sur l'évolution de la condition de la femme congolaise au moment de son mariage.

1. EVOLUTION DU CALENDRIER DE LA PRIMO-NUPTIALITE

L'âge moyen au premier mariage (AMPM) résume fidèlement le calendrier des mariages des célibataires c'est-à-dire la distribution des premiers mariages selon l'âge (3). Les valeurs de cet indice présentées dans le tableau ci-dessous permettent donc de comparer par sexe l'évolution du calendrier de la primo-nuptialité dans la période intercensitaire.

Tableau 1 : Age moyen au premier mariage en 1974 et 1984 [4]

Année	Hommes	Femmes	Écarts en valeur absolue
1974	26,6	19,4	7,2
1984	27,6	22,0	5,6
Evolution en valeur absolue	+1,0	+2,6	-1,6

En moyenne, les filles contractent leur premier mariage à un âge moins élevé que les garçons. Toutefois, cette précocité plus accentuée des mariages des jeunes filles tend à s'atténuer : les écarts entre les "AMPM" des deux sexes sont descendus de 7,2 en 1974 à 5,6 en 1984. Ce resserrement s'explique par le fait que l'"AMPM" a enregistré un allongement plus sensible du côté des filles (+2,6 ans) que des garçons (+1,0).

Il y'a donc manifestement un changement de comportement des filles vis-à-vis du mariage. Elles semblent moins soumises aux exigences de leurs parents souvent préoccupés à les voir mariées le plus tôt possible.

Cette sorte de remise en cause des normes relatives au premier mariage des filles paraît plus évidente au fur et à mesure que le niveau d'instruction de ces dernières s'élève (voir tableau 2).

Tableau 2 : Age moyen au premier mariage selon le niveau d'instruction (année 1984) [4]

	Niveau d'instruction				
	Sans	Primaire	sixième en troisième	deuxième en terminale	supérieur
Hommes	27,6	27,2	28,1	28,2	28,9
Femmes	19,9	21,0	23,1	24,9	26,0
Ecart entre hommes et Femmes	7,7	6,2	5,0	3,3	2,9

L'accroissement de l'âge moyen au premier mariage en fonction du niveau d'instruction appréhendé ici par la dernière classe suivie est ressorti dans le tableau 2. Il est plus fort du côté des femmes que des hommes : la différence des AMPM entre les personnes "sans niveau" et celles du niveau "superieur" est de 6,1 ans pour les femmes contre seulement 1,3 pour les hommes.

En pratique, ce lien assez étroit se justifie, d'une part en ce que la scolarisation retarde ou empêche le mariage, et d'autre part par le fait que l'instruction induit un changement de mentalité qui rend le mariage précoce moins souhaité (2).

Quoiqu'il en soit, la différence relevée plus haut entre les deux sexes pourrait traduire l'important rôle joué par l'instruction dans l'amélioration du statut de la femme face à son premier mariage.

Ce point de vue est, du reste, corroboré par le profil par niveau d'instruction des écarts d'âges moyens au premier mariage entre hommes et femmes⁴. Ces différences d'âge se rétrécissent au fur et à mesure que le niveau d'instruction des femmes augmente : de 7,7 ans pour les femmes n'ayant jamais été à l'école (catégorie "sans"), elles chutent à 2,9 ans pour celles ayant atteint le niveau universitaire (supérieur). Quand on sait que l'âge passe généralement pour l'un des critères fondamentaux dictant le choix d'un mari par une jeune fille, la situation que nous venons de décrire pourrait signifier, dans une certaine mesure, que l'instruction confère à la jeune congolaise une plus grande aspiration à un droit de décision sur les problèmes de son mariage. Cette prise de conscience de la femme se manifeste aussi dans l'évolution de la polygamie.

3. TENDANCES DE LA POLYGAMIE .

La polygamie est autorisée par le code de la famille congolaise .Noutefois , l'expérience montre que c'est dans les unions polygamiques que la femme subit plus de supplice . En pratique , dans la plupart des cas , le polygame manifeste un surplus d'attention en faveur de l'une de ces femmes (

⁴ Ces écarts sont à considérer avec prudence puisqu'ils ne sont pas calculés entre époux .

généralement la plus jeune ou la plus récente) . Ceci suscite bien entendu la jalousie des rivales qui , dans ces conditions , ne ménagent aucune mesquinerie pour nuire à la privilégiée . En fin de compte un tel climat est inconfortable aussi bien pour l'épouse préférée que pour les autres .

Les issues malheureuses enregistrées par plusieurs unions polygamiques sont à prendre en compte dans l'exploitation de la tendance à la baisse du niveau de polygamie .

Tableau 3 : Indices de la polygamie en 1974 et 1984 [4]

Années	Taux de polygamie (%)	nombre moyen d'épouses par polygame
1974	21,5	2,25
1984	16,0	2,23

La chute considérable du taux de polygamie , de 21,5 % à 16,0 % ne saurait être attribuée exclusivement à la situation économique morose ; encore que , jusqu'en 1984 , le niveau de vie des congolais était à un seuil loin d'être alarmant . Il y'a lieu de penser beaucoup plus à une réticence croissante des femmes à accepter une rivale qu'à une tendance des hommes à repugner de plus en plus la polygamie .

En outre , la logique voudrait que l'instruction et , dans une certaine mesure l'urbanisation , apportent une culture nouvelle incitant les hommes et les femmes à adopter un mode de vie européen plutôt favorable à la monogamie . C'est ainsi que , on peut signaler qu'en 1984 , les taux de polygamie respectifs des zones urbaine et rurale congolaises étaient de 9,0 % et de 22,8 % : l'un est 2,5 fois plus fort que l'autre !

Le déclin de la polygamie peut être perçu comme signe d'épanouissement de la femme dans la mesure où cette dernière non seulement nourrit un dédain incontestable pour la polygamie , mais encore , semble se dégager progressivement de la pression des parents qui la forcent à accepter comme époux un homme , peut-être riche et vénéré , mais déjà marié .

Les fréquences des ruptures d'union semblent aussi s'inscrire dans le sens d'une aspiration des femmes au droit de décision sur les problèmes concernant leur mariage .

5. RUPTURES D'UNIONS .

Une rupture d'unions se réalise par le biais soit du décès du conjoint (veuvage) , soit de la séparation définitive des époux (divorce) .

Il va de soi que le niveau général et la structure par sexe de la mortalité influencent beaucoup l'incidence du veuvage . Toutefois , classiquement , on reconnaît les gros écarts d'âges entre époux comme un des facteurs de la hausse de l'intensité du

veuvage .

Ainsi , le rétrécissement des différences d'âges au premier mariage constaté plus haut entre les filles et les garçons augurerait un repli de l'intensité du veuvage au Congo .

Tableau 4 : Proportions des veuves et des divorcés en 1974 et 1984 .

Années	Prop des veuves en %	prop . des divorcés en %
1974	10,2	7,0
1984	8,3	6,1

En dehors de la mortalité et des écarts d'âge entre époux , la baisse de la proportion des veuves entre 1974 et 1984 peut aussi faire penser à une remise en cause d'un certain nombre de pratiques ne facilitant pas le remariage des femmes ayant perdu leur mari par décès .

C'est ainsi que les femmes préfèrent demeurer veuves que de s'unir maritalement au frère du défunt comme l'exigent certaines coutumes .

De même , la tradition , qui veut que les parents de la veuve ou de la divorcée remboursent la totalité de la dot à ceux de l'infortuné époux pour "libérer leur fille" , c'est à dire pour lui permettre de se remarier à n'importe quel autre homme de son (ou de leur) choix , contribue à maintenir les femmes dans la situation de veuve ou de divorcée . Cette pratique est très fréquente pour les divorcées ayant , elles-mêmes , provoqué la rupture de leur union conjugale .

En ce qui concerne la baisse des proportions des divorcés, il convient de reconnaître que ce louable mouvement pourrait provenir beaucoup plus de l'observation de plus en plus en vigueur d'une assez longue période de fiançailles au cours de laquelle les futurs mariés apprennent à se connaître et à se supporter, facilitant ainsi l'étouffement des projets de mariage à haut risque de divorce.

6. CONCLUSION

Entre 1974 et 1984, l'âge moyen au premier mariage des congolaises a enregistré une hausse considérable (de 19,4 ans à 22,0 ans) Durant la même période, le taux de polygamie est descendu de 21,5 % à 16,0 % ; tandis que les proportions des divorcées dans la population féminine âgée de quinze ans ou plus se sont amenuisées (de 7,0 % à 6,1 %). Toutes ces tendances peuvent être considérées comme des symboles d'une amélioration de la condition de la femme congolaise au moment de son mariage . Ces évolutions des caractéristiques de la nuptialité laissent en effet supposer une progressive prise en mains, par la femme, de son sort vis-à-vis du mariage. Elle semble moins obligée d'interrompre ses études pour des raisons de mariage. Du reste, la possibilité de

choisir elle-même son futur époux lui évite non seulement les unions polygamiques (reconnues comme lieux de supplice), mais aussi le fréquent recours au divorce.

La forte scolarisation et l'urbanisation galopante reconnues au Congo, ne contribueraient qu'à promouvoir l'émancipation de la femme congolaise dont la présente étude a tenté de ressortir quelques aspects liés au mariage.

La réflexion amorcée ici mériterait d'être enrichie par une enquête spécifique susceptible de mieux dégager l'évolution de la condition de la congolaise lors du mariage.

BIBLIOGRAPHIE

- 111 CNSEE - Resultats définitifs du recensement de 1984 : vol 3
Brazzaville , juin 1987 , 457 p
- 121 Gendreau F . et Gubry F . - La nuptialité en Afrique : niveaux
tendances et caractéristiques socio-économiques .
UEESP , Congrès Africain de population , Dakar ,
novembre 7-12 , 1988 vol . 2
- 131 Gubry F . - Analyse de la nuptialité .
in Document pédagogique de l'IFORD , Yaoundé , 1984
159 p
- 141 Kimpouni D . - Structure matrimoniale , nuptialité du Congo :
analyse des données du RGPH-84
CNSEE , Brazzaville , 1991 .
- 151 Madzouka J . et Nzaba P . - L'avortement en milieu urbain cas
de Brazzaville . CRDI , Brazzaville , août 1989 ..136 p

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : N. LOUTETE-DANGUI
Secrétariat de Rédaction : H. BIENGOLO
A . KOUMBA-BAYENGOULA

Diffusion : Z. MABIALA-MAVOUNGOU
V.O. OKOUEKE

Adresse : C.A.S.P.
Service Recherche Appliquée
B.P. 1085
Brazzaville (Rép. du Congo)
Tél. : 83 47 16